

<b>Scotstown</b>	
Gaudet, H. . . . . Can. Law Book Co. Ltd.	26
<b>Tétraultville</b>	
Mondou, S. . . . . L. Roger	28
<b>Verdun</b>	
Fernet, O. . . . . A. Lalonde	20
Grenier, J. H. . . . . Collège N.-D.	65
Jubinville, O. . . . . De P. Therrien	20
Ladouceur, E. . . . . T. Guimond	21
Meunier J. dit Lachapelle. . . . . A. Larivée.	25
<b>Westmount</b>	
Advance Construction Co. . . . . A. Ethier.	32
Bins, T. W. C. . . . . The National Oyster Carrier Co.	29
Leeny, P. M. . . . . A. Liebrick	43
Suckling, De H. M. et vir. . . . . J. S. Stanford et al.	24



Du 20 au 27 octobre 1908  
District d'Arthabaska  
Etienne Major vs Léon Nault.  
St-Eugène de Grantham—Le lot 1149, avec bâtisses.  
Vente le 20 octobre, à 10 h. a.m., à la porte de l'église paroissiale.  
District de Chicoutimi  
In re Joseph Chaballe, failli.  
Chicoutimi—Les parties du lot 265, avec bâtisses.  
Vente le 20 octobre, à 10 h. a.m. au bureau du shérif.  
District de Rimouski  
L. H. Chouinard vs Hermas Roy dit Lauzier.  
Ste-Félicité—Le lot 169, avec bâtisses.  
Vente le 20 octobre, à 10 h. a.m. à la porte de l'église paroissiale.

#### ABSORBINE a doublé la valeur de son cheval

M. Frank Bogue, de Bement, Ill., écrivait, à la date du 22 mai 1908: "Ce que j'ai employé de ABSORBINE m'a été d'une grande aide. J'avais un cheval qui avait reçu une ruade au jarret et il se forma une protubérance. J'employai plusieurs emplâtres, mais aucun ne fit quelque bien. Je me procurai une boîte de votre ABSORBINE et l'employai; la protubérance disparut et je vendis le cheval cent cinquante dollars. Avec cette tare sur sa jambe, il ne m'aurait pas rapporté plus de \$75.00."

Peut-être avez-vous, dans votre écurie, un cheval qui travaillerait mieux et vaudrait davantage, s'il n'avait pas un éparvin, s'il n'était pas poussif, s'il n'avait pas une bleime ou quelqu'une des diverses tares communes aux animaux. Dans ce cas, faites usage de ABSORBINE, et comme récompense, vous aurez un animal sain, qui travaillera mieux et vaudra davantage. ABSORBINE ne fait pas de cicatrice, n'enlève pas le poil, et on peut se servir du cheval pendant le traitement. \$2.00 par bouteille chez tous les pharmaciens, ou livraison sur reçu du prix. W. F. Young, P. D. F., 206 rue Monmouth, Springfield, Mass.

Agence Canadienne: Lyman, Sons & Co., 380 rue St-Paul, Montréal, Qué., Can.  
Brochure gratuite concernant les chevaux.

## EMILE JOSEPH, L. L. B.

AVOCAT

210 NEW YORK LIFE BLDG.

11, Place d'Armes, MONTREAL

Tel. Bell, Main 1787.

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège Central; 7 & 9, Place d'Armes, Montréal, Can.

Capital Autorisé . . . . . \$2,000,000.00  
Capital Versé . . . . . \$1,000,000.00  
Réserve et Surplus . . . . . \$248,000.0

#### Conseil d'Administration:

Président: M. H. LAPORTE, de Laporte, Martin & Cie Administrateur Crédit Foncier Franco-Canadien.  
Vice-Président: M. S. CARSLY, de S. Caraley & Co., Grand Magasin Départemental;  
Honorable L. BRAUBIEN, Ex-Ministre de l'Agriculture.  
Monsieur ROD FORGET, M.P., Président de la Cie. "Richelleu & Ont. Nav. Coy";  
Monsieur G. M. BOSWORTH, Vice-Président "Canadian Pacific Railway Co."  
Monsieur ALPHONSE RACINE, de la Maison A. Racine & Cie, Marchands en gros, Montréal.

TANCREDE BIENVENU, Directeur-Gérant  
A. S. HAMELIN, Auditeur-Général; J. W. L. FORGET, Inspecteur; ALEX. BOYER, Secrétaire.

#### Censeurs:

Président: Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour d'Appel.  
Vice-Président: Docteur B. P. LACHAPELLE, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.  
M. LOMER GOUIN, Premier Ministre Provincial de la province de Québec.

#### Département d'Épargne

Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 3 1/2 p. c. l'an, suivant termes. Intérêt de 3 p. c. sur dépôts payables à demande.

#### 32 SUCCURSALES DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

#### Correspondants à l'Étranger:

Etats-Unis: New-York, Boston, Buffalo, Chicago.  
Angleterre, France, Allemagne, Autriche, Italie.

## LA BANQUE MOLSON

### 112<sup>ème</sup> DIVIDENDE

Les actionnaires de la BANQUE MOLSON sont par la présente notifiés qu'un DIVIDENDE de

#### DEUX ET DEMI POUR CENT.

sur le capital-actions a été déclaré pour le trimestre courant et que ledit DIVIDENDE sera payable au bureau de la Banque, à Montréal, et dans les Succursales, le ou après le

#### Premier Jour d'Octobre Prochain.

Les livres de transfert seront fermés du 18 au 30 Septembre, ces deux jours inclus.

#### L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires de la Banque aura lieu à la maison-mère, dans cette cité, **Lundi, le 19 Octobre prochain, à trois heures de l'après-midi.**

Par ordre de la Direction.

JAMES ELLIOT,

Gérant Général.

Montréal, 28 Août 1908.

TOUR DU MONDE.—Journal des voyages et des voyageurs. Sommaire du No 40 (3 octobre 1908).

10. La découverte des sources du Centre Africain, par le Commandant Lefant.

20. A travers le monde: Les théâtres de plein air en France, par Maurice Allem.—La lutte économique: L'aménagement du port de Flume et des voies ferrées y aboutissant.—Dans le monde du travail: Une révolution dans la construction des cottages.—Civilisations et religions: Le catholicisme en Angleterre—A travers la nature: La fumée, agent destructeur des édifices.—Livres et cartes.—Les armées et les flottes.

Abonnements—France: Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale: Un an 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro 50 centimes. Bureaux de la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint Germain, Paris.



Le ministère des travaux publics recevra jusqu'à 4.30 p.m., mardi, 27 octobre 1908, des soumissions pour la construction d'un édifice pour la Station Postale "D." à la Pointe St-Charles, Montréal, Qué., lesquelles devront être cachetées, adressées, au soussigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour la Station Postale "D." à la Pointe St-Charles, Montréal, Qué."

On peut consulter les plans et devis et se procurer des formules de soumission au ministère des travaux publics, Ottawa, Ont., et en s'adressant à M. Charles Desjardins, commis des travaux, Hotel des Postes, Montréal, Que.

Les soumissions devront être libellées sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre.

NAP. TESSIER

Secrétaire

Ministère des travaux publics,

Ottawa, 8 octobre 1908.

N.B.—Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.



## ACTE de DOTATION aux VOLONTAIRES

1908

### AVIS AUX ACQUÉREURS

Toute cession des droits d'un Volontaire du Sud-Africain, ayant droit à une concession de terre, doit avoir lieu en nommant un remplaçant et doit être dans la forme prévue par l'Acte.

L'attention est spécialement appelée sur le paragraphe 3 de la section 5 de l'Acte de Dotation aux Volontaires, 1908, qui stipule qu'aucune cession de droits d'un Volontaire par nomination d'un remplaçant ne sera acceptée ou reconnue par le Département de l'Intérieur, si elle n'est pas exécutée et datée après la date du warrant pour la concession de terre, émis par le Ministre de la Milice et de la Défense en faveur du Volontaire.

J. W. GREENWAY,

Commissaire des Terres du

Dominion, Ottawa.

28 septembre 1908.